



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le travail d'intégration de fin d'études
du certificat complémentaire en enseignement préscolaire et primaire (CCEP)

Document d'orientation

Conformément au principe constitutionnel de l'égalité des sexes, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment les femmes ou les hommes.

Le parcours de Formation pour l'enseignement préscolaire et primaire (FEP) prévoit que chaque étudiant rédige un travail final d'intégration. Le présent document d'orientation a pour but de préciser le contenu et la forme du texte attendu. Pour ce faire, il commence par énoncer la fonction du travail final d'intégration et quelques principes qui doivent sous-tendre sa rédaction et son évaluation. Il décrit ensuite le produit attendu. Il évoque finalement l'accompagnement et l'encadrement des étudiants dans l'élaboration de leur travail. Ce faisant, ce document d'orientation complète à la fois le règlement d'études du Certificat complémentaire en enseignement préscolaire et primaire (CCEP) et son règlement interne relatif au Travail d'intégration de fin d'études (TIFE).

1. Fonction du travail final dans le parcours de formation

Le travail d'intégration doit contribuer au développement professionnel de l'étudiant. En fin de formation, il lui permet de poser une question pédagogique ou didactique en lien direct avec sa pratique, et d'y répondre en articulant entre eux les savoirs issus de l'expérience professionnelle et les savoirs théoriques de référence. Pour cela, le travail combine l'identification d'un problème, des lectures et la réalisation d'une démarche réflexive. Il doit assumer les quatre fonctions suivantes :

- Une fonction d'**intégration** : en mettant en relation, de manière cohérente, différents éléments issus de la formation académique et professionnelle.
- Une fonction d'**articulation** : en combinant et en faisant dialoguer les savoirs issus de la pratique et les savoirs théoriques de référence.
- Une fonction de **réflexion** : en concevant une démarche pédagogique ou didactique à analyser en cours et en marge de l'action.
- Une fonction d'**argumentation** : en justifiant le dispositif d'analyse et ses résultats au moyen d'un texte raisonné et documenté.

2. Travail attendu

Le travail de fin d'études n'est pas considéré comme une production indépendante du contexte professionnel. Il est directement en lien avec les expériences vécues sur le terrain scolaire par l'étudiant, au cours de ses stages, dans ses interactions avec les élèves et/ou avec les

professionnels de l'école. Le produit final doit montrer que l'étudiant est capable d'interroger explicitement sa pratique et de formaliser les étapes de sa réflexion : identification d'une problématique professionnelle ; cadre théorique synthétisant l'état des savoirs à ce propos ; démarche de travail et d'analyse pour répondre à la question posée.

Les caractéristiques suivantes sont en particulier à prendre en compte :

1. Le travail doit ancrer un projet d'enquête dans une préoccupation professionnelle.
2. Il doit confronter le projet initial et ses présupposés à l'état des savoirs disponibles.
3. Des constats et des contradictions inférés découlent de l'élaboration d'une problématique.
4. Cette problématique doit justifier la formulation d'(au moins) une question d'enquête.
5. Démarche et instruments d'enquête doivent mener à des réponses étayées par les faits.

Selon le projet, l'étudiant peut prendre appui sur des expériences vécues et documentées, sur des ressources pédagogiques et/ou didactiques, sur des forums ou des espaces de travail collaboratif, sur des directives institutionnelles et/ou des documents d'archive. Il peut concevoir des outils à utiliser dans le cadre des stages ou des autres unités de formation : démarches pédagogiques ; séquences didactiques ; grilles d'observation ou d'évaluation ; etc. Dans tous les cas, la démarche doit attester du fait que l'étudiant peut *intégrer* les éléments de la formation et les *articuler* entre eux pour *réfléchir* à sa pratique, prendre position sur un aspect de la profession et *argumenter* à son propos. La double référence aux pratiques et aux théories éducatives sous-tend une approche raisonnée du fait éducatif et/ou scolaire, au niveau des classes, des établissements, de l'institution ou des débats publics à son propos.

Le travail de fin d'études doit être compatible avec les stages en responsabilité. Il ne doit pas alourdir la vie des classes par des tâches artificielles, où le terrain scolaire serait exploité pour prélever des données au détriment des interactions pédagogiques et didactiques ordinaires avec les élèves. Au contraire d'un travail de recherche, il est intégré au dispositif de formation, et conçu de telle sorte à ne pas réclamer l'approbation de la commission facultaire d'éthique et/ou de la commission de recherche dans les écoles. Comme les autres travaux d'évaluation, il est placé sous le contrôle déontologique de l'enseignant en charge de sa validation.

Le produit attendu se présente sous la forme d'un texte dactylographié (y compris sous forme numérique et/ou accompagné de ressources multimédia). Le texte relève du genre argumentatif et peut inclure des éléments de récit d'expérience. Il est rédigé en français, en allemand ou en anglais, après accord préalable du directeur. Il compte 20-25 pages de 2'500 caractères par page (espaces compris) s'il est réalisé seul, 30-40 pages en duo. Il s'adresse à un public d'enseignants et/ou de personnes intéressées par les questions scolaires, et doit donc être lisible par eux.

3. Accompagnement des étudiants

3.1. Encadrement institutionnel

L'institution fournit un double accompagnement pour la réalisation du travail d'intégration :

- Durant la troisième année de baccalauréat, un séminaire de préparation au travail de fin d'études permet à l'étudiant d'élaborer son projet.
- Durant l'année de certificat, une fois le projet attribué à un directeur, celui-ci encadre et soutient l'étudiant dans la réalisation de son travail.

3.2. Direction du TIFE

Le travail est dirigé par un membre du corps enseignant de l'IUFE ou de la Section des sciences de l'éducation dont un enseignement au moins peut être suivi par un étudiant inscrit en

Formation en enseignement préscolaire et primaire (FEP), à l'exception des assistants. Conformément au règlement interne, le directeur est désigné par le Comité de programme de la FEP, sur la base des deux pré-projets rédigés par l'étudiant.

Le directeur guide l'étudiant dans toutes les phases de son travail. Un contrat clair (oral ou écrit) entre l'étudiant et son directeur peut favoriser l'avancement et la qualité du processus. Ce contrat peut notamment définir la nature de l'encadrement, la disponibilité et les exigences du directeur, les attentes de l'étudiant, la fréquence des rencontres, le calendrier de travail.

Le fait de travailler avec un directeur ne donne pas à l'étudiant un droit prioritaire à suivre ses enseignements ou ceux d'un spécialiste du même domaine. De même, avoir choisi un cycle d'apprentissage ne donne pas le droit d'effectuer tel ou tel stage dans ce cycle. Le travail doit être conçu pour s'adapter au terrain attribué, pas l'inverse.

3.3. Soutenance

La soutenance du travail se déroule au cours d'un mini-colloque réunissant plusieurs travaux portant sur des thématiques proches. Une des journées de la session d'examen de mai-juin est réservée à ces mini-colloques. Le travail est remis au directeur au plus tard 15 jours avant la date de la soutenance.

La soutenance est orale et publique. Elle vise l'évaluation du document écrit et sa discussion critique dans l'espace académique. Cette évaluation porte sur le texte écrit, ainsi que sur sa soutenance au cours du mini-colloque. Si, à l'issue de la soutenance de mai-juin, le travail d'intégration de fin d'études est sanctionné par un résultat insuffisant, l'étudiant peut l'améliorer et le soutenir une seconde fois à la session d'examens de rattrapage.

Approuvé par le Comité de programme de la FEP, le 28 février 2019.